

14 février 2019
Français
Original : anglais

**Groupe d'experts des Nations Unies
pour les noms géographiques
Session de 2019**

New York, 29 avril-3 mai 2019

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Normalisation nationale et internationale des noms
géographiques : collecte de noms, traitement
par les bureaux, autorités nationales, détails
topographiques s'étendant au-delà d'une même
souveraineté et coopération internationale**

**Projet de thèse sur la normalisation nationale des noms
géographiques en Norvège**

Résumé**

Depuis septembre 2016, des travaux de recherche sur la normalisation des noms géographiques sont menés dans le cadre d'un projet de thèse de doctorat financé par le Conseil de recherche de la Norvège grâce à son programme doctoral concernant le secteur public. La thèse a pour titre provisoire « Politicizing toponymic standardization: towards a new theoretical approach to the scalar politics in the standardization of geographical names ». Ce projet, qui devrait s'achever d'ici à 2021 ou 2022, est mené en collaboration avec le Département de la planification urbaine et régionale de la Norwegian University of Life Science.

En qualité d'organe consultatif de l'État sur les questions linguistiques, le Conseil pour les langues a été chargé par le Ministère de la culture d'assurer le suivi de la politique relative aux langues officielles. La normalisation nationale des noms géographiques fait partie intégrante de la politique linguistique et est régie par la législation. La loi norvégienne de 1990 sur la toponymie vise à préserver les toponymes dans le cadre du patrimoine culturel du pays et à concilier la diversité dialectale, les normes de transcription officielle, l'étymologie, les graphies traditionnelles, l'usage local, les préférences des populations locales et les forces du

* GEGN.2/2019/1.

** Le rapport complet (GEGN.2/2019/78/CRP.78) a été établi par Ingvil Nordland, Conseillère principale, Conseil de langue Norvège. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/1st_session_UNGEGN.html.



marché. Toutefois, divers principes de normalisation ne sont pas toujours compatibles, ce qui entraîne des désaccords, un débat public et de fréquentes révisions de la loi. Dans le même temps, les compétences nécessaires à l'application de cette loi dans le domaine onomastique diminuent rapidement.

Le fait d'envisager un problème politique sous certains angles (géographique, juridictionnel, temporel ou linguistique) influe sur la capacité de gestion, l'inclusion ou l'exclusion, les intérêts, le pouvoir et la responsabilité des intervenants. Le Ministère de la culture est en train de démocratiser la politique de normalisation toponymique selon la conception de l'autonomie municipale, ce qui donne à penser que les noms géographiques doivent être normalisés selon les usages locaux parlés et écrits et les préférences des populations locales. Toutefois, l'emploi local des noms est fréquemment contraire aux recommandations linguistiques, ce qui montre qu'il n'existe pas de vérité absolue sur la manière dont le problème de la politique en matière de toponymie peut être résolu.

Dans le cadre d'une étude de cas qualitative sur la loi et son histoire, l'auteur s'efforce d'analyser dans son projet de recherche de doctorat la manière dont ceux qui donnent les directives politiques tiennent compte des angles à la fois géographiques, juridictionnels, temporels ou linguistiques afin de privilégier une norme par rapport à une autre (et, par voie de conséquence, un mode de réglementation au détriment d'autres). Les données empiriques dans le projet de recherche consistent en textes, complétés par des entretiens quasi structurés avec des acteurs politiques clefs et des observations découlant de travaux de synthèse. L'outil utilisé pour analyser les données est une analyse des politiques poststructurelles fondée sur des notions telles que le pouvoir, les connaissances, les discours, la généalogie et la gouvernementalité. Le projet vise à aider globalement toutes les parties à mieux comprendre les discours discursifs et le caractère rationnel des politiques associées à la normalisation toponymique, de façon que le Conseil norvégien pour les langues soit mieux équipé face à la formulation de directives à l'avenir.
